



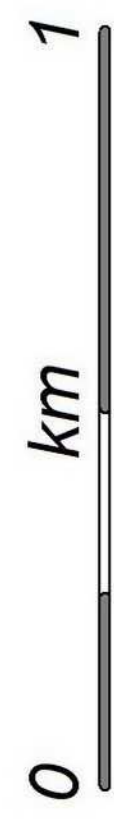
PREFET DE L'AUDE

Plan de Prévention des Risques Littoraux

Commune de Gruissan

Carte des enjeux

PARTIE SUD



APPROUVÉ LE : 5 janvier 2017

Arrêté préfectoral n° DDTM-SPRISR-2016-034

- Légende**
- Équipement d'intérêt général vulnérable
 - ERP à caractère non vulnérable
 - ERP à caractère vulnérable
 - Voies de circulation
 - Espaces urbanisés
 - Espace ouvert recevant du public
 - Construction isolée
 - Limite parcellaire
 - Limite communale
 - (ERP : Etablissement Recevant du Public)